



Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	35
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	4
Nombre de votants	39
Date de la convocation	22/01/2024
Certifié exécutoire le	31/01/2024
Date d'affichage	31/01/2024
Envoyé en préfecture le	31/01/2024

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX

Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX J. François, GAGE Pascal, LONGUET J. François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à Gérard COIGNAC).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

5-2024 : Bon de commande des camions de collecte des ordures ménagères

Vu l'obsolescence des camions de collecte du ramassage des ordures ménagères et suite aux devis fournis par l'UGAP,

Vu la fin des stock des composteurs individuels

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 39 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- d'autoriser le Président à valider le bon de commande pour le renouvellement d'un camion OM voie normale et d'un camion OM voie étroite pour un montant global maximum 450 000 € HT .

- d'autoriser le président à valider un bon de commande pour l'achat de nouveaux composteurs à hauteur maximale de 5000 € , en précisant que les délais de livraison sont de plusieurs semaines.

- précise que le délai de livraison et de facturation est d'environ 1 an ;

- précise que ce montant sera inscrit dans le budget 2024 ;

- autorise le Président à vendre les anciens camions.

Fait à Treignac, le 31/01/2024
Le Président, Philippe JENTY

